

DLP-8-2-89074470

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES



Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. 61. 24. 06. 51



PUBLICATION PERIODIQUE

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRÉNÉES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

ABONNEMENT ANNUEL : ~~XXXX~~ 150 F.

BULLETIN N° 2 DU 31 JANVIER 1989


# CEREALES

Des disparitions de pieds de céréales au stade 2 à 3 feuilles, parfois très importantes, sont fréquemment observées durant ce mois de janvier.

Le retournement de certaines parcelles dont le peuplement est exceptionnellement faible (moins de 100 pieds au $m^2$ dans certaines situations) est déjà réalisé ou envisagé.

Deux causes principales à ces disparitions de pieds viennent d'être mises en évidence :

- **une maladie, la Fusariose**, responsable de très nombreux dépérissements,
- **des dégâts de larves de Zabre, très localement.**

## FUSARIOSE

*Situation* Dans de nombreuses parcelles de blé dur et plus rarement de blé tendre et d'orge, au stade 2 feuilles, il est observé une mortalité de plants, restant en place dans un premier temps puis se séchant rapidement.

Symptômes observés sur les plantes attaquées avant leur mortalité :

- pourriture de racines au niveau du collet dans quelques cas,
- nécroses sur coléoptile,
- anneaux violets à la base de la première gaine,
- taches sur feuilles à rapprocher des symptômes provoqués par la rhynchosporiose de l'orge.

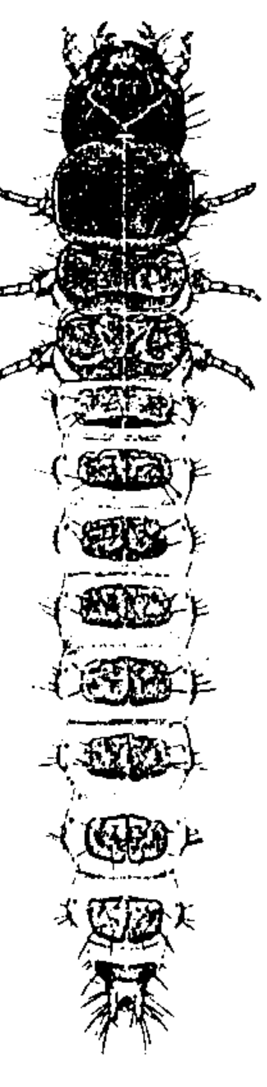
Divers échantillons observés au laboratoire du Service Régional de la Protection des Végétaux de BALMA ont mis en évidence la présence de Fusariose (*F. nivale*).

*Préconisation* *Aucun traitement fongicide des parties aériennes n'est à réaliser actuellement pour enrayer la maladie.*


Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES. Le Directeur-Gérant : D. CALLU. C.P.P.A.P. N° 532 AD


P.127

## ZABRE DES CEREALES



Larve de Zabre
Au terme de son développement, elle atteint 30 à 35 mm. La tête est noire. Elle possède 3 paires de pattes. La partie dorsale de l'abdomen présente de grosses plaques noires.

*Situation*

Cette année encore, nous avons été alertés par des céréaliculteurs de la banlieue Ouest de TOULOUSE (commune de CORNEBARRIEU) inquiets de constater une disparition rapide de jeunes plantes restant couchées au sol, dont le feuillage était mâchonné et mastiqué.

Une visite des parcelles touchées nous a permis de constater des dégâts caractéristiques de larves de Zabre avec présence de ces dernières dans le sol.

*Biologie et dégâts*

Le Zabre est un coléoptère à cycle annuel, de couleur brun noir, d'une longueur d'environ 15 mm, ressemblant à un carabe. Il vole vers le mois de Juin dans les parcelles de céréales. Les adultes s'alimentent soit des fleurs, soit des jeunes grains de blé, mais leur présence dans les cultures passe généralement inaperçue.

Les femelles déposent leurs oeufs en Juillet-Août dans une galerie aboutissant parfois sous une pierre ou sous une motte, de préférence sous des endroits pailleux. Au bout de quelques semaines, les jeunes larves naissent et se dispersent dans le sol en creusant des galeries, sortes de terrier s'ouvrant à l'extérieur par un trou régulier. Elles n'en sortent que la nuit pour se nourrir de feuilles de jeunes céréales (blé ou orge) qu'elles mâchonnent au point de n'en laisser que les nervures.

**Ces dégâts sont observés à partir du mois de Novembre et peuvent se manifester sans interruption durant tout l'hiver en cas de temps doux.** Ils se produisent par taches s'étendant à partir des lieux de ponte. **Les parcelles les plus exposées sont celles à précédent paille.**

*Préconisation*

*Dans les parcelles non encore trop gravement touchées où la présence de larves et de dégâts est constatée, intervenir d'urgence avec une spécialité à base de lindane.*

*Traiter en absence de période froide et en fin de journée.*

---

*RECTIFICATIF AU BULLETIN N° 1 DU 18 JANVIER 1989*

## LUTTE CONTRE LE REVERDISSEMENT DES LABOURS AVANT TOURNESOL ET SOJA

*Pour la spécialité GIROR, laisser au moins 15 jours entre l'application et la réalisation du semis (il avait été indiqué que son utilisation était possible jusqu'au moment du semis).*

* * * *




# ABONNEMENTS 1989

## LISTE DES EDITIONS

Tarifs de base T.T.C.
(Prix unitaire pour chaque édition)

| | |
|---|---|
| **ARBRES FRUITIERS** | **160 F.** |
| **GRANDES CULTURES** | **150 F.** |
| **VIGNE Raisin de Table MOISSAC** | **150 F.** |
| **VIGNE Raisin de Cuve ARMAGNAC-MADIRAN** | **150 F.** |
| **CAHORS** | **150 F.** |
| **FRONTON** | **150 F.** |
| **GAILLAC** | **150 F.** |
| **PEPINIERES, JARDINS, ESPACES VERTS** | **150 F.** |

**Une édition MELON est à l'étude avec 3 Groupements de Producteurs**

## REDUCTIONS

- **10 %** à partir de **2** abonnements
- **15 %** à partir de **50** abonnements

) quelles que soient les éditions choisies

**Déduire cette réduction du montant de votre règlement.** Arrondir au franc inférieur (aucun règlement avec des centimes)

## MODE DE PAIEMENT

Soit par chèque postal (CCP 8618-62 Y TOULOUSE), soit par chèque bancaire libellé **exclusivement** à l'ordre de : **Régisseur Recettes D.R.A.F. Midi-Pyrénées.**

Envoyer votre chèque, accompagné du formulaire ci-dessous, à : **SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX (Abonnements) - B.P. 19 - 31131 BALMA CEDEX**

✂ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

N° abonné ☐ Formulaire d'ABONNEMENT ☐ de REABONNEMENT ☐
*(figurant sur l'étiquette adresse de l'enveloppe)*

**NOM** et **PRENOM** (ou **RAISON SOCIALE**) ___________________

**ADRESSE** où doivent être envoyés les bulletins ___________________

**Téléphone** ________

Nombre d'abonnements

- Edition ARBRES FRUITIERS ☐
- Edition GRANDES CULTURES ☐
- Edition VIGNE Raisin de table MOISSAC ☐
- Edition VIGNE Raisin de cuve ARMAGNAC-MADIRAN ☐
- Edition VIGNE Raisin de cuve CAHORS ☐
- Edition VIGNE Raisin de cuve FRONTON ☐
- Edition VIGNE Raisin de cuve GAILLAC ☐
- Edition PEPINIERES, JARDINS, ESPACES VERTS ☐

*Bien préciser la ou les éditions choisies*

P28

***Si votre commande ouvre droit à une réduction (voir ci-dessus), n'oubliez pas d'en tenir compte dans le calcul du règlement***